

L'HEBDOLETTRE D'OLIVIER CADIC - N°37 - 27 octobre 2015 - Editorial

Madame, Monsieur, chers élus, chers amis,

Le gouvernement de François Hollande va laisser sa marque dans l'histoire, en étant à l'origine du plus important contentieux fiscal auquel notre administration commence à être confrontée.

En effet, la décision de prélever une CSG-CRDS sur les revenus immobiliers des non-résidents, lors de l'été 2012, a entraîné la condamnation de la France par la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) en février dernier. Une décision confirmée par le conseil d'Etat, en juillet.

Je me suis rendu cette semaine au Centre des impôts des non-résidents de Noisy le Grand pour évaluer l'impact de cette infraction au droit communautaire.

14.000 réclamations ont déjà été déposées sur les revenus fonciers, dont 3000 concernent les plus-values immobilières ! Même en ayant annoncé, par la voix de Christian Eckert, secrétaire d'État au budget, que les remboursements seraient limités aux seuls résidents de l'Espace économique européen, les services s'attendent à 50.000 réclamations.

Afin de rembourser le moins de monde possible, le gouvernement ne compte pas adresser un courrier aux personnes indûment prélevées pour les informer des modalités à suivre.

De plus, il n'accorde que 2 mois pour faire une réclamation, avant le 31/12/2015, à travers un communiqué (*) publié sur le site du ministère du Budget, assorti d'une liste de pièces justificatives à fournir.

Bien que le gouvernement sache depuis février dernier qu'il va devoir rembourser les non-résidents indûment taxés, l'administration gère toujours ce dossier dans une totale improvisation.

Pour preuve : la charge de travail qui se profile est immense, chacun le sait, mais pour l'heure, aucun moyen humain supplémentaire n'a été affecté pour contenir le flot des réclamations.

Il est donc actuellement impossible aux services de l'Etat d'indiquer à quelle date les contribuables seront remboursés.

Nous sommes donc très loin de la "République irréprochable" promise par François Hollande.

Fidèlement.
Olivier Cadic

(*)http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_7642/fichedescriptive_7642.pdf?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=28/10/2015%2012:23:14%2020151026-OC-Senat-n37